

2023 / 2024

RESPECT-SPORTIVITE-CONVIVIALITE

Siret : 494 468 853 000 10 Ligue Centre Val de Loire de Football Stade Marcel Thomas 45800 Saint Jean de Brave





CHARTE SAISON 2023/2024

En signant une licence à La SMOC FOOTBALL, en tant que joueur(se), éducateur(trice) ou dirigeant(e) vous vous engagez à respecter l'éthique du football et les règles spécifiques du club, qui sont définies par le Conseil d'Administration de l'association. (L'article 1 des Statuts de la Fédération Française de Football indique en effet que « le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur le lieu de pratique », c'est à dire « aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée »).

Le football est un sport collectif où chacun(e) apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun(e) représente le club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

En faisant partie d'une association, d'un club, vous avez des droits mais aussi des obligations. Chacun(e) trouvera ici des éléments qui contribuent à donner à la SMOC FOOTBALL, l'esprit de respect, le goût de l'effort, la solidarité, la loyauté, la convivialité. Rappelons qu'adhérer à un club est aussi un moyen de socialisation, de vivre ensemble, c'est aussi un lieu de vie, de plaisir partagé avec ses amis(es).

En signant à la SMOC FOOTBALL ou en accompagnant un (e) joueur(se) au stade, chacun(e) aura une charte à respecter.

LE ROLE DE CHACUN(E)

Le(a) joueur(se) s'engage à :

- 1. Respecter les règles du football, ne pas les enfreindre par la tricherie.
- 2. Respecter les décisions de l'Arbitre.
- Respecter les adversaires et partenaires en restant maître de soi, en refusant la violence physique et verbale.
- 4. Avoir une attitude courtoise et polie. Ne jamais oublier les mots « Bonjour », « Merci », « Au revoir » « SVP ».
- 5. Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- 6. Rester serein(e) et garder sa dignité dans toutes circonstances, être exemplaire, généreux(se), tolérant(e).
- 7. Refuser toute forme de discrimination.
- 8. Signer une licence pour jouer dans le club, quelle que soit l'équipe dans laquelle il ou elle est convoqué(e).
- 9. Respecter les décisions et les choix de l'Educateur(trice) ou du Dirigeant(e).
- 10. Étre ponctuel(le) et prévenir en cas d'empêchement.
- 11. Respecter le matériel et les installations mis à disposition. En outre les vestiaires, les terrains doivent être laissés propres après chaque entrainement, après chaque match.
- 12. Entretenir et avoir en permanence un équipement adéquat.
- 13. Ne pas utiliser les vestiaires comme garage à vélo ou à trottinette.
- 14. Porter haut les couleurs du club, avoir l'esprit d'équipe sans oublier que le football reste avant tout un jeu.
- 15.Pour les joueurs(es) adultes, participer à la vie du club par plusieurs actions bénévoles au cours de la saison.

<u>Les parents s'engagent à</u> :

- 1. Faire respecter la charte du joueur ou de la joueuse à l'enfant.
- 2. Effectuer dans les meilleurs délais les formalités de licence, d'adhésion et régler la cotisation dans les délais prescrits.
- 3. Respecter les horaires d'entraînements et les convocations aux matches.
- 4. Prévenir de toute absence et des difficultés rencontrées.
- 5. Participer aux déplacements.
- 6. Ne jamais déposer l'enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un Educateur(trice) ou d'un Dirigeant(e) et le récupérer à l'heure indiquée.
- 7. Encourager l'équipe dans le plus pur esprit sportif, sans intervenir sur les décisions de l'Educateur(trice).
- 8. Respecter l'Arbitre, les adversaires, les dirigeants(es) et spectateurs(trices). Ne jamais pénétrer sur les terrains pendant les matchs et les entrainements ainsi que dans les vestiaires sans autorisation.
- 9. Veiller à l'équilibre de la pratique sportive de leur enfant et relativiser les enjeux d'une rencontre.
- 10. Echanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement.
- Proposer, dans la mesure de ses possibilités, ses services au staff technique pour les activités extra-sportives, les tournois, la fête du club.

L'éducateur(trice) ou le (la) dirigeant(e) s'engage à :

- Enseigner ou encadrer la pratique du football dans l'esprit des règles lors de séances adaptées à l'âge et au niveau des joueurs(ses).
- 2. Développer l'esprit sportif et faire respecter la charte du joueur(joueuse).
- 3. Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance.
- 4. Prendre en charge tout(e) joueur(se), et faire en sorte qu'il (elle) puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau de jeu.
- 5. Accueillir et raccompagner lors des compétitions les joueurs (ses) et dirigeants(es) adverses, l'arbitre dans un esprit loyal et fair-play.
- 6. Faire respecter le matériel et les installations mis à disposition.
- 7. Veiller au rangement et à la propreté des locaux, et des terrains.
- 8. Étre assidu(e) et ponctuel(le) et prévoir son remplacement en cas d'absence.
- 9. Assurer la prise en charge de son groupe au départ comme au retour, ne jamais laisser un enfant seul.
- 10. Accueillir les parents et écouter les doléances.
- 11. La priorité reste et doit rester l'épanouissement du joueur(se).
- 12. Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations.
- 13. Respecter la politique sportive du club et promouvoir son image de marque.

En cas de non-respect de ces engagements, de mauvais comportement, de vandalisme ou de vol, le Bureau Directeur de la SMOC FOOTBALL prendra, en concertation avec les éducateurs (trices), des sanctions pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

Conformément à l'article 11-3 du Règlement Intérieur, la SMOC FOOTBALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.